



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Division Prévention des dangers

Conférence sur les dangers naturels 2025



Source : Office fédéral de topographie swisstopo
Autoroute A13 entre Lostallo et Mesocco (GR) - Intempéries de l'été 2024

**Communications de l'Office fédéral de
l'environnement et d'autres offices fédéraux**

Division Prévention des dangers

Introduction

Nous vous souhaitons la bienvenue à la 16^e Conférence sur les dangers naturels et nous nous réjouissons de cet échange avec vous. Cette année, l'accent est mis sur l'actualisation des publications relatives à l'exécution et sur la pratique d'exécution de la période de programme 2025-2028.

La prévention des dangers est une tâche conjointe dont la mise en œuvre nécessite l'engagement de toutes les parties impliquées. La Conférence sur les dangers naturels (CDN) constitue la plateforme centrale pour l'exécution. Les communications ci-après fournissent des informations sur les thèmes qui ne pouvaient pas être traités dans le cadre de la CDN, faute de temps.

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier pour votre engagement au quotidien en faveur de la prévention des dangers naturels, pour votre implication dans la gestion intégrée des risques, et pour votre précieuse collaboration. Nous vous souhaitons, à toutes et tous, une bonne continuation.

Thèmes transversaux et section Prévention des événements et coordination

1. Changements de personnel

Contact : Josef Eberli

Nous sommes heureux d'accueillir de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs au sein de la division Prévention des dangers :

- Jochen Bind, spécialiste en mensuration des cours d'eau, section Gestion des risques ; il remplace Davide Albertini (au 1^{er} août 2025)
- Valérie Fries, soutien de la direction de la division et spécialiste en controlling des finances ; elle remplace Monika Purtschert
- Andrra Mataj, employée de commerce, section Prévention des événements et coordination ; elle remplace Sharon Rebsamen (au 1^{er} août 2025)
- Johannes Reinthaler, collaborateur scientifique, surveillance satellitaire des mouvements de terrain permanents dans le cadre du programme Alertes de mouvements de terrain (WARMA), section Glissements de terrain, avalanches et forêts protectrices ; il remplace Florian Denzinger

2. Publications depuis la dernière CDN

Contact : Dorothea Wabbels

Nous vous invitons à consulter ces nouvelles publications, disponibles en plusieurs langues :



[Erdbebensicherheit von Infrastrukturen in der Schweiz](#)



[Sécurité sismique des infrastructures en Suisse](#)



[Nachhaltigkeit und Erfolgskontrolle im Schutzwald Nais](#)



[Gestion durable des forêts de protection Nais](#)

En outre, nous souhaitons vous informer que les pages web de la Confédération seront transférées vers un nouveau système dès le milieu de l'année 2025. Il vous faudra donc actualiser les liens sur vos pages web qui font référence au site de l'OFEV. En annexe, nous avons compilé les URL valides de la division Prévention des dangers de l'OFEV; veuillez transmettre ces informations à la personne responsable des pages web au sein de votre organisation.

3. État des modifications dans la législation

Contact : *Josef Eberli*

Le processus d'approbation des ordonnances révisées dans le domaine des dangers naturels s'inscrit dans le cadre du 17^e train d'ordonnances. L'une d'elles a entraîné un retard de trois mois environ. C'est pourquoi l'entrée en vigueur des ordonnances et donc des lois sera probablement décalée du 1^{er} juin au 1^{er} août 2025.

L'adaptation du droit a été abordée de manière globale afin de poser, dans le domaine des dangers naturels gravitaires, les bases légales permettant à la Suisse d'être idéalement positionnée pour faire face aux défis futurs.

Du fait de son introduction dans le droit, la mise en œuvre systématique de la gestion intégrée des risques fait obstacle à la forte augmentation des risques. Les bases (p. ex. aides à l'exécution et cartes) et les mesures tiennent compte des changements climatiques. Des mesures peu coûteuses relevant de la planification et de l'organisation sont renforcées. L'augmentation des risques est ainsi contrecarrée et le niveau de sécurité peut être maintenu à moyen terme grâce aux contributions fédérales existantes. L'augmentation des risques est limitée, d'une part, par la prévention des nouveaux risques (aucune nouvelle zone à bâtir dans des secteurs à risque) et, d'autre part, par des nouvelles constructions adaptées aux risques dans toutes les zones dangereuses. Des dégâts supplémentaires sont ainsi évités dans des espaces récemment bâtis. De plus, le renouvellement du patrimoine bâti, remplacé par des nouvelles constructions tenant compte des dangers, dans l'espace urbain existant réduit continuellement les risques.

Le renforcement de l'entretien dans la loi permet de mieux garantir l'effet des ouvrages et installations de protection en cas d'événement et, par conséquent, de maintenir le niveau de sécurité. En complément d'installations robustes, d'anciens ouvrages de protection sont transformés afin qu'ils conservent leur effet protecteur même en cas de catastrophes naturelles de grande ampleur et que les risques résiduels soient ainsi réduits. Des ouvrages de protection ne sont renforcés ou complétés que si les mesures susmentionnées ne suffisent pas à rendre le risque tolérable.

Suite à la modification de la législation, des combinaisons optimales de mesures relevant de l'aménagement du territoire et de l'organisation ainsi que de mesures biologiques et techniques sont désormais mises en œuvre de manière adaptée à chaque situation. Pour y parvenir et pour éliminer les incitations contre-productives, les bases légales ont été adaptées de sorte que toutes les mesures soient soutenues par la Confédération de manière équivalente. Les taux de subvention fédéraux sont restés inchangés, tout comme la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons car elle a fait ses preuves.

4. Aperçu de la mise à jour des instruments d'exécution

Contact : Wanda Wicki

Le tableau suivant fournit une vue d'ensemble de l'état d'avancement des publications modulaires relatives à l'exécution dans le domaine de la prévention des dangers.

Thème	Publication	Série*	État d'avancement
Général	Gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels gravitaires	U-W	Cantons auditionnés entre décembre 2023 et mars 2024, validation technique obtenue pour la publication, traduction au 2 ^e trimestre 2025, publication prévue mi-2025
	Gestion des changements climatiques dans le domaine des dangers naturels gravitaires en Suisse	U-W	Proposition de procédure publiée
Bases	Aide à l'exécution « Évaluation des dangers naturels gravitaires selon l'ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau et l'ordonnance sur les forêts »	U-V	Projet de consultation validé, audition des cantons prévue entre avril 2025 et juin 2025, publication prévue début 2026
	Évaluation des dangers liés aux eaux	U-W	Concertation interne de l'OFEV en mai 2025, validation technique prévue au 3 ^e trimestre 2025, puis traduction et audition des cantons
	Évaluation des dangers liés aux avalanches	U-W	Cantons auditionnés en décembre 2023 et janvier 2024, validation technique obtenue, traduction puis publication
	Évaluation des dangers liés aux mouvements de terrain	U-V	Publiée en tant qu'aide à l'exécution
	PROTECT Praxis	U-W	En cours
	Standards pour les vues d'ensemble cantonales des risques	U-V	Publiée en tant que recommandation, refonte en aide à l'exécution prévue en 2025
Mesures	Planification globale	U-V	Cantons auditionnés entre décembre 2023 et mars 2024, traduction et publication prévues en 2025
	Aménagement du territoire et dangers naturels	U-V	Projet disponible, concertation interne de l'OFEV et de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) en avril 2025, traduction et audition des cantons prévues au 3 ^e trimestre 2025
	Projets d'aménagement de cours d'eau	U-V	Projet disponible, concertation interne de l'OFEV prévue, traduction et audition des cantons prévues en 2025
	Gestion des ouvrages de protection	U-V	Planifiée
	Gestion durable des forêts de protection NaiS (partie aide à l'exécution)	U-V	Publication de l'aide à l'exécution en 2024
	Gestion durable des forêts de protection NaiS (autres modules)	U-W	Publiée en tant qu'aide à l'exécution
Communication aux requérants	Manuel sur les conventions-programmes 2025-2028		Publié
Modèles de données	Modèle de données Évaluation des dangers		Publié, remaniement après la publication de l'aide à l'exécution Évaluation des dangers
	Modèle de données Vues d'ensemble des risques		Projet publié, remaniement après la publication de l'aide à l'exécution Vues d'ensemble des risques

* U-W : Connaissance de l'environnement; U-V : L'environnement pratique

Les instruments d'exécution déjà publiés ou en cours de consultation sont disponibles sur le site Internet de la division : [Structure modulaire publications](#)

5. Conventions-programmes 2025-2028

Contact : *Stéphane Losey, Adrian Schertenleib*

Les conventions-programmes pour la période 2025-2028 ont été négociées et signées en 2024. La division Prévention des dangers remercie chaleureusement tous les cantons pour leur collaboration constructive. Cela permet de mener à bien notre tâche commune.

Au 1^{er} janvier 2025, la nouvelle période de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons a débuté et, avec elle, l'application des nouvelles exigences et des critères relatifs aux prestations supplémentaires conformément au Manuel sur les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement. Les questions portant sur l'application ont été abordées et réglées dans le cadre d'un échange direct entre les services spécialisés des cantons et de la Confédération. Depuis, les premiers projets individuels ont déjà pu être ordonnés.

Le Manuel sur les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement a été publié fin 2023. Lors du débat parlementaire sur la révision de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau, un nouveau motif de subvention a été créé en mars 2024 pour l'entretien des secteurs de cours d'eau pendant les cinq premières années qui suivent l'achèvement des travaux. Publiée récemment, la version adaptée du manuel attire l'attention des cantons sur les nouveautés.

[Conventions-programmes 2025-2028](#)

6. Symposium dangers naturels 2025

Contact : *Dorothea Wabbels*

L'OFEV organise les 17 et 18 septembre 2025 le [symposium dangers naturels](#). Profitez de cette opportunité pour une formation continue, des échanges professionnels et du réseautage lors de la manifestation spécialisée la plus complète organisée en 2025 sur le thème des dangers naturels gravitaires en Suisse. Cet événement s'adresse aux spécialistes de la pratique, de l'exécution et de la recherche. Il est encore temps de vous inscrire.

7. Terra Solid 2026

Contact : *Adrian Schertenleib*

Du 24 au 26 février 2026, Lucerne accueillera la première édition de [Terra Solid](#), foire spécialisée dans les travaux de fondation et les dangers naturels. Durant trois jours, les exposants pourront présenter leurs produits et leurs innovations dans le cadre d'expositions spéciales et de conférences. Placé sous le patronage de l'OFEV, ce salon est une excellente occasion de mieux faire connaître la gestion des dangers naturels à un public varié composé d'autorités à tous les niveaux et de planificateurs. La foire est organisée dans les halles de la Messe Luzern et devrait avoir lieu tous les deux ans.

8. Prévention des événements et planification des interventions en cas de danger naturel gravitaire

Contact : *Markus Müller*

L'année 2024 a été intense pour l'organisation de conduite de l'OFEV. De mi-juin à mi-juillet, les événements survenus dans le sud de la Suisse ont fortement sollicité en particulier l'état-major restreint chargé des crues. Il convient de souligner les trois missions de Rapid Mapping en faveur des

cantons des Grisons, du Tessin et du Valais. Cela a montré à quel point il est important que les processus correspondants soient connus des cantons et bien établis. L'OFEV propose des formations en la matière ainsi que des exercices.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur l'organisation de crise de l'administration fédérale ([OCAF](#)), l'OFEV examine son organisation de crise interne et, le cas échéant, y apporte les adaptations nécessaires. Cela n'a aucune incidence sur la collaboration avec les cantons.

9. Conseillers locaux en dangers naturels

Contact : Valentin Anderegg

Rétrospective

En collaboration avec le canton hôte, nous avons organisé la journée d'échange d'expériences (ERFA) et le cours de formation continue les 20 et 21 août 2024 dans la région de Coire (GR). Après une introduction au modèle de formation du canton et un aperçu de la collaboration entre les services spécialisés en dangers naturels et l'assurance immobilière, les participants ont pu voir, à Felsberg, un exemple remarquable de formation des CLDN axée sur la pratique. Diverses interventions des cantons sur les crues de l'été et sur le glissement de terrain survenu à Schwanden (GL) ont complété la journée. Le cours de formation continue était placé sous le signe de la communication : des modèles de communication fondamentaux et le module Feedback, conseil et exposé de la situation ont suscité un vif intérêt chez les participants. L'événement a accueilli quinze personnes.

Le cours de base pour les conseillers locaux en dangers naturels (CLDN) s'est déroulé en mars 2025 en allemand, conformément au programme prévu. Six personnes de trois cantons (UR, ZH et SG), de l'OFEV et de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers se sont penchées assidûment sur les thèmes retenus pour le cours.

Perspectives

La journée ERFA et le cours de formation continue pour les formateurs cantonaux se dérouleront les 19 et 20 août 2025 au Châble (VS). Le prochain cours de base aura lieu en français en mars 2026.

Section Gestion des risques

10. Changements climatiques et dangers naturels

Contact : *Carolin Schärpf*

Avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale révisée sur l'aménagement des cours d'eau et du Manuel sur les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement, il est demandé que les changements climatiques soient à l'avenir explicitement intégrés à l'évaluation des dangers et à la planification des mesures pour tous les processus. Le rapport « Gestion des changements climatiques dans le domaine des dangers naturels gravitaires en Suisse » (2023) décrit comment cela peut être mis en œuvre pour les dangers naturels gravitaires.

Afin que la proposition de procédure soit testée dans la pratique, nous sommes en contact avec différents cantons. De bons exemples ont commencé à émerger, surtout dans le domaine des crues. Néanmoins, nous sommes encore à la recherche d'exemples concrets de prise en compte des changements climatiques dans différents processus de dangers naturels et diverses régions. Les enseignements tirés seront pris en compte dans une version remaniée de la proposition de procédure.

Grâce aux recherches en cours, des connaissances sont désormais disponibles dans le domaine

des avalanches et utilisables pour la pratique. Dans le même temps, il convient de pallier des manques de connaissances. Aussi l'OFEV a-t-il lancé un projet avec l'Université de Genève afin de convertir les enseignements tirés en bonnes pratiques, d'identifier les lacunes et, si possible, de les combler.

11. StorMe

Contact : *Wolfgang Ruf, Sabine Brodhag*

Pour StorMe, les dernières années ont été placées sous le signe de la gestion du cycle de vie. L'interface utilisateur et l'intergiciel ont dû être reprogrammés en raison des paramètres du support. À présent, nous pouvons de nouveau nous consacrer aux développements fonctionnels et à l'amélioration de l'interface utilisateur, qui sont nos priorités pour 2025 et 2026. Des bases essentielles pour cela sont: suggestions formulées lors d'une journée ERFA avec les cantons, tests d'utilisabilité réalisés et conseils fournis par la communauté d'informations spécialisées pour l'adaptation du modèle de données Cadastre des événements naturels, qui fait actuellement l'objet d'une audition. Pour pouvoir continuer à informer les cantons de manière ciblée, nous vous prions de nous communiquer dans les meilleurs délais tout changement de responsable StorMe au niveau cantonal.

12. Aide à l'exécution «Évaluation des dangers»

Contact : *Wolfgang Ruf, Maja Stucki*

L'aide à l'exécution «Évaluation des dangers» existe sous la forme d'un projet dont le contenu est consolidé avec le groupe d'accompagnement et la division Prévention des dangers. Cette ébauche sera transmise aux cantons pour consultation durant le premier semestre de cette année.

13. Vues d'ensemble cantonal des risques

Contact : *Sabine Brodhag, Wanda Wicki*

Approche fondée sur les risques, vues d'ensemble des risques, étude des risques ainsi que limitation et réduction de ceux-ci : le terme « risque » et l'appréciation du risque sont très présents dans les révisions des ordonnances sur l'aménagement des cours d'eau et sur les forêts. En outre, dans le cadre de la révision en cours de la loi et de l'ordonnance, les vues d'ensemble des risques seront intégrées au catalogue des géodonnées de base relevant du droit fédéral avec le niveau d'autorisation A (géodonnées de base accessibles au public).

Concrètement, cela signifie que l'**ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau exige des cantons, d'ici à fin 2031**:

- a) qu'ils élaborent des vues d'ensemble des risques pour leur territoire dans la perspective de la protection contre les catastrophes naturelles et
- b) qu'ils mettent à la disposition du public, sous forme d'un service de téléchargement, les données des vues d'ensemble des risques selon le modèle de données.

Dans cette perspective, l'OFEV prépare une aide à l'exécution pour les cantons. Ce document se fonde largement sur celui paru en 2020, intitulé «Standards minimaux. Vues d'ensemble cantonales des risques liés aux dangers naturels gravitaires», qui donne des pistes de solutions pour remplir ces exigences. Cette publication harmonisait déjà l'approche à adopter afin que les vues d'ensemble cantonales soient comparables les unes avec les autres. Les expériences que certains cantons ont faites jusqu'ici en élaborant leurs vues d'ensemble des risques ont été intégrées à la nouvelle aide à l'exécution. D'autres doivent encore être ajoutées.

Pour l'élaboration des vues d'ensemble des risques, l'OFEV met à la disposition des cantons les aides suivantes :

- le document «Standards minimaux. Vues d'ensemble cantonales des risques liés aux dangers naturels gravitaires»: regroupement des données de base sur les dangers et sur l'utilisation du sol ainsi que description des résultats attendus;
- le «jeu de données étendu sur les bâtiments 2023» en vue de l'évaluation des risques pour les bâtiments (mis à jour en 2023);
- un soutien dans l'obtention des données de base sur la population, par l'intermédiaire de l'Office fédéral de la statistique (OFS);
- les directives pour les opérations SIG avec les données de base sur les dangers et sur l'utilisation du sol;
- une interface avec EconoMe: pour le calcul du risque pour les données de SIG;
- un modèle de géodonnées minimal pour les vues d'ensemble cantonales des risques (projet): harmonisation et structuration des données de résultats en vue d'une publication (plate-forme geodienste.ch).

14. Aide à l'exécution « Aménagement du territoire et dangers naturels »

Contact : Wanda Wicki, Reto Camenzind (ARE)

La gestion des dangers naturels dans le contexte de l'aménagement du territoire est régie par la législation sur l'aménagement des cours d'eau et sur les forêts. Désormais, les mesures d'aménagement du territoire disposent de leur propre article dans les deux ordonnances correspondantes et sont donc décrites plus en détail. La nouvelle aide à l'exécution «Aménagement du territoire et dangers naturels» montre des possibilités pour mettre en œuvre ces dispositions légales. Elle se fonde sur la recommandation «Aménagement du territoire et dangers naturels» de l'ARE et de l'OFEV publiée en 2005. Sont intégrés au processus d'élaboration de ce nouvel outil les services chargés de l'exécution dans les domaines de l'aménagement du territoire et des dangers naturels aux niveaux de la Confédération, des cantons et des communes, l'Association suisse pour l'aménagement du territoire ainsi que des planificateurs travaillant pour des bureaux privés.

Cette aide à l'exécution présente l'aménagement du territoire fondé sur les risques liés aux dangers naturels. Dans les grandes lignes, une telle planification s'appuie sur les principes ci-après :

- Éviter les périmètres menacés pour les utilisations intensives. Si la pesée des intérêts ne le permet pas, les zones constructibles doivent être délimitées dans des zones où les risques sont aussi faibles que possible.
- Lorsque les zones constructibles se situent dans des zones dangereuses, les nouvelles constructions, les remplacements et les transformations doivent être réalisées en tenant compte des dangers naturels afin de prévenir les dégâts.
Il y a lieu d'analyser les risques également pour les utilisations dans des zones moins dangereuses et de prendre des mesures si nécessaire.
- Si l'analyse de la meilleure combinaison de mesures indique que la solution la plus proportionnée est une délocalisation, alors il faut déplacer les bâtiments et installations.
- Les zones tampons préservent à long terme les sites de processus naturels dangereux des changements augmentant les risques pour éviter de faire croître le potentiel de dommages.

L'aide à l'exécution «Aménagement du territoire et dangers naturels» existe sous la forme d'un projet dont le contenu est en cours de consolidation avec le groupe d'accompagnement, la division Prévention des dangers et l'ARE. L'aide à l'exécution sera probablement transmise aux cantons pour consultation durant le second semestre 2025.

15. Régulation du niveau des lacs

Contact : Andreas Inderwildi

Impacts des scénarios climatiques CH2018 sur les lacs préalpins

En 2020 et 2021, une méthode a été élaborée en collaboration avec l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) pour la région pilote des lacs de Zurich et de Walenstadt afin d'étudier les impacts des scénarios climatiques CH2018 sur les grands lacs préalpins régulés. Les résultats pour les lacs de Brienz, de Thoune, des Quatre-Cantons et les lacs du pied du Jura ne seront présentés qu'en 2025 en raison de retards et seront discutés avec les cantons concernés.

Échange d'expériences dans le domaine de la régulation des lacs

Le prochain échange d'expériences dans le domaine de la régulation des lacs devrait avoir lieu début 2026.

16. Mensuration des cours d'eau

Contact : Bertrand Jeanguenat

Les intempéries de l'été 2024 ont eu un impact sur le programme annuel de mensuration des cours d'eau. Alors que l'événement a coïncidé avec la période de relevé prévue pour le tronçon de la Maggia entre Ponte Brolla et Bavona, nous avons pu étendre le périmètre de relevé au Val Bavona et au Val Lavizzara situés en amont et profiter ainsi des interventions planifiées du bureau de mensuration.

Il était urgent de relever les mesures de trois secteurs de la Moesa afin de pouvoir quantifier les volumes déplacés.

Enfin, au cours de l'hiver 2024/25, les profils transversaux du Rhône ont été remesurés sur un tronçon de quelque 130 km. Les résultats sont attendus pour le printemps 2025.

17. Collaboration internationale au service de la protection contre les dangers naturels

Contact : Carolin Schärpf

La division Prévention des dangers de l'OFEV soutient la Direction du développement et de la coopération (DDC) en matière de prévention des dangers. Cette année, la priorité est donnée à la préparation de la [Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe](#). Ce forum international réunissant plus de 4000 participants permet d'évaluer les progrès accomplis, d'échanger les meilleures pratiques et d'aborder les évolutions actuelles dans le domaine de la prévention des catastrophes. La huitième session se tiendra du 2 au 6 juin 2025 à Genève. À cette occasion, la Suisse assumera un rôle important car elle coprésidera avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. L'OFEV participe à la préparation du contenu des contributions suisses et organise entre autres des visites sur le terrain autour de thèmes centraux: prévention et gestion des incendies de forêt; gestion de l'eau mettant l'accent sur les approches fondées sur le principe de la ville éponge; adaptation à la chaleur et résilience urbaine; services climatiques et alertes météorologiques. Un exercice est également prévu pour se familiariser avec la nouvelle plateforme sur la sécheresse de la Confédération. Les excursions ont lieu dans les cantons de Genève et de Vaud.

Par ailleurs, l'OFEV apporte son soutien technique aux projets de la DDC, notamment la cartographie des crues en Jordanie et un projet du Programme des Nations Unies pour le développement

visant à renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques dans le Caucase du Sud en Géorgie.

Section Protection contre les crues

18. Évaluation des dangers liés aux eaux

Contact : David Siffert

Les bases actuelles de l'évaluation des dangers pour les processus liés à l'eau doivent être révisées pour tenir compte des modifications législatives à venir et de l'évolution des connaissances et de la pratique. Les exigences et principes de base qui s'appliquent de manière identique à tous les processus gravitationnels seront définis dans une aide à l'exécution pour l'évaluation des dangers.

La publication « Connaissance de l'environnement » sur l'évaluation des dangers pour le processus « eau » traite des thématiques spécifiques aux crues, sur la base des principes définis dans l'aide à l'exécution précitée.

Les travaux de révision ont commencé en 2022. Depuis l'été 2023, le travail s'est essentiellement concentré sur le développement du contenu en coordination avec l'aide à l'exécution décrite au point 12 ci-dessus. Une version consolidée sera mise en consultation auprès des cantons dans le courant de l'automne 2025. Un groupe de travail avec des représentants des cantons et des bureaux d'ingénieurs accompagne le projet.

19. Planifications globales «Protection contre les dangers naturels»

Contact : Antoine Magnollay, Maya Bütikofer

Dans la nouvelle ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau, la Confédération exige des cantons qu'ils élaborent des planifications globales pour les processus principaux que sont l'eau, les glissements de terrain, les chutes et les avalanches. Celles-ci se basent sur les vues d'ensemble des risques établies selon des normes uniformes, sur une évaluation de l'état des mesures de protection et des bases existantes ainsi que sur des réflexions stratégiques concernant la nécessité d'agir, les options d'action et la priorisation des mesures. L'objectif de la planification globale est, d'une part, de promouvoir la gestion intégrée des risques et, d'autre part, de chiffrer les ressources financières nécessaires pour les huit prochaines années.

Suite à la consultation et à l'atelier de la mi-septembre 2024, le guide a été remanié et simplifié en vue d'une publication comme aide à l'exécution en 2025.

20. Aide à l'exécution «Planification des projets d'aménagement de cours d'eau»

Contact : Eva Gertsch-Gautschi, Christian Holzgang, Gregor Thomas

L'aide à l'exécution «Planification des projets d'aménagement de cours d'eau» a pour but de décrire la procédure à suivre pour une planification conforme à la loi, intégrale et fondée sur les risques des projets d'aménagement de cours d'eau (protection contre les crues et revitalisation). Elle remplace la directive «Protection contre les crues des cours d'eau» publiée en 2001 par l'ancien Office fédéral des eaux et de la géologie.

Les travaux relatifs à l'aide à l'exécution «Planification des projets d'aménagement de cours d'eau» ont été lancés en 2024. Dans un premier temps, les contenus prioritaires ont été déterminés avec le groupe d'accompagnement composé des représentants de cantons et d'associations. Un projet d'aide à l'exécution a ensuite été élaboré et a été soumis au groupe d'accompagnement en mars 2025. Les retours du groupe d'accompagnement sont actuellement évalués et l'aide à l'exécution est en cours de révision. La version remaniée, traduite en français, sera mise en consultation auprès des cantons vers la fin de l'année 2025.

21. Ruissellement et gestion intégrée des eaux pluviales

Contact : Antoine Magnollay, Katharina Edmaier

En collaboration avec la VSA, l'OFEV élabore les bases pour une gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) dans les zones urbaines. La proposition est d'effectuer des analyses complémentaires dans le cadre des révisions des plans généraux d'évacuation des eaux et de définir la gestion des tâches en matière de ruissellement de surface.

Le rapport a été mis en consultation par la VSA en 2023. Une publication est prévue pour 2025. [Recommandation du VSA diagnostic hydraulique du Système de gestion des eaux urbaines.](#)

L'Association suisse des professionnels de la protection des eaux prévoit d'organiser une journée d'introduction portant sur le nouveau guide PGEE (plan général d'évacuation des eaux) et la directive «Évaluation hydraulique dans l'évacuation des eaux urbaines ». La manifestation aura lieu le 25 novembre 2025.

L'association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) a lancé un mandat de mise à jour de la carte de l'aléa ruissellement. Dans ce cadre, des cartes d'intensité seront élaborées pour 4 temps de retour (30, 100 et 300 ans, EHQ). Les résultats seront disponibles au plus tôt fin 2026.

22. Protection contre les crues : projets d'envergure

Contact : Markus Hostmann, Antoine Magnollay

Troisième correction du Rhône

La mise en œuvre du projet de la **3e correction du Rhône** dans la région de **Viège** se poursuit. Par ailleurs, plusieurs mesures anticipées ont été mises à l'enquête dans la région du Chablais, dont une est en cours de réalisation en amont de la commune d'Aigle.

En 2024, le conseil d'Etat du canton du Valais a décidé de réviser le projet. Cette révision est en cours.

Protection contre les crues du Rhin alpin

Un nouveau traité signé entre la Confédération suisse et la République d'Autriche constitue la base du projet de protection contre les crues mené conjointement par les deux pays. Le document a été signé le 17 mai 2024 par le conseiller fédéral Albert Rösti et le ministre autrichien Norbert Totschnig. Le Parlement a approuvé le nouveau traité, la loi fédérale correspondante et le crédit fédéral durant la session d'hiver 2024. L'entrée en vigueur du traité est prévue à mi-2025, après l'expiration du délai référendaire. En parallèle, la planification du projet d'autorisation continue.

23. Programme de recherche «Aménagement des cours d'eau et écologie»

Contact : Anna Belser

Depuis 2022, le programme de recherche interdisciplinaire «Aménagement des cours d'eau et écologie» (www.rivermanagement.ch et [Programme de recherche Aménagement des cours d'eau et écologie \(admin.ch\)](#)) se trouve dans une phase consacrée au thème «Cours d'eau résilients: refuges – connectivité – corridors». Cette phase s'appuie sur les résultats du cycle précédent achevé et renforce la collaboration interdisciplinaire. Les travaux de recherche sont en cours. En 2025, les travaux liés à la publication des résultats pratiques ont été lancés et la rédaction des textes a commencé.

Le numéro de mars 2024 de la revue de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux [Eau énergie air 1-2024](#) comprend un article sur l'aménagement des cours d'eau et l'écologie. Cette contribution reprend certains résultats du cycle précédent et montre comment ils sont approfondis dans la phase en cours. Un autre article définissant les termes et les concepts de résilience, de refuge, de connectivité et de corridor paraîtra en 2025. Le numéro de juin 2024 [Eau énergie air 2-2024](#) aborde l'influence des apports de matériaux charriés sur le développement morphologique dans les zones d'élargissement de cours d'eau présentant une pente de 1 %.

24. Projet pilote «Évaluation des dangers liés aux tsunamis»

Contact : Eva Gertsch-Gautschi

Dans le cadre du projet de recherche « Tsunami-CH » (2018-2023), le Service Sismologique Suisse, le laboratoire de recherches hydrauliques, hydrologiques et glaciologiques de l'École polytechnique fédérale de Zurich (VAW de l'EPFZ) et l'institut de géologie de l'Université de Berne ont notamment mis au point une procédure pour définir les dangers liés aux tsunamis. C'est sur cette base que le VAW de l'EPFZ et l'institut de géologie de l'Université de Berne ont rédigé en 2024 un projet de guide pratique « Évaluation des dangers liés aux tsunamis dans les lacs ». Actuellement, la méthode est testée dans le cadre d'un projet-pilote dans le Léman par un groupement composée de bureaux privés spécialisés en géologie et en hydraulique. Les mandants sont les cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Les premiers résultats sont attendus pour l'automne 2025. Ils seront présentés ultérieurement aux experts de toute la Suisse lors d'un webinaire. En 2026, des formations sont également prévues sur la méthode définitive pour l'évaluation des dangers liés aux tsunamis dans les lacs.

25. Laves torrentielles : recherche et modélisation

Contact : Katharina Edmaier

Un programme de recherche appliquée en matière de laves torrentielles est en cours de lancement. Les intempéries de l'été 2024 ont montré à quel point les laves torrentielles étaient puissantes et capables de causer des dégâts considérables. L'objectif est de répondre aux questions pertinentes pour l'exécution et la modélisation dans les domaines des laves torrentielles, ainsi que pour leur interaction avec les ouvrages de protection. Mieux comprendre ces processus doit permettre de mieux prévenir les dangers. Par ailleurs, il convient de favoriser les échanges et la collaboration des acteurs importants en Suisse. Les travaux doivent commencer en 2026.

26. PROTECT Praxis : évaluation de l'effet des mesures

Contact : *Christophe Dénervaud, Stéphane Losey*

PROTECT Praxis a été finalisé et publié par la FAN.

Au cours des prochaines années, l'OFEV complètera la méthode par des indications sur les mesures d'aménagement du territoire et le lien entre l'évaluation d'une mesure de protection selon PROTECT Praxis et l'évaluation des dangers.

Une fois complétée, PROTECT Praxis s'intégrera dans la structure des futures aides à l'exécution et publications de l'OFEV. En attendant, les spécialistes peuvent profiter du travail accompli et acquérir de précieuses expériences lors de l'application de la nouvelle méthode.

27. Effet des coulées de boue

Contact : *Demian Schneider, Christophe Dénervaud*

Jusqu'à présent, l'intensité des coulées de boue et des glissements spontanés a été évaluée au moyen de la masse (M) et de la hauteur du dépôt (H), sans tenir compte de la phase dynamique. Un enseignement important tiré du cours de la FAN en 2019 a été l'examen des critères d'intensité des coulées de boue basés sur la pression.

L'analyse de 95 coulées de boue révèle que leur vitesse est souvent comprise entre 4 et 12 m/s à la place des 4 à 7 m/s admis. La vitesse du front est fortement corrélée à la déclivité, à la teneur en eau et à la fraction fine. Tandis que la teneur en eau est difficile à prédire, la déclivité et la fraction fine peuvent être aisément déterminées à condition de se pencher sur des échantillons de sol. L'étude des formules de pression a montré que la formule de Scheidegger (1975) devrait être privilégiée pour dimensionner les ouvrages étant donné qu'elle donne des prévisions plus précises que la formule utilisée actuellement dans la norme SIA 261/1. Les courbes de charge limite de différents matériaux et méthodes de construction indiquent que les valeurs limites définies pour les avalanches (pression dynamique exprimée en kN/m² ou en kPa) peuvent également s'appliquer aux coulées de boue. Ainsi, les intensités des coulées de boue pourraient être catégorisées de manière analogue aux avalanches, ce qui simplifie l'évaluation de l'action sur les objets. Les courbes de charge limite ont également permis de conclure que, dans les zones où les coulées de boues présentent une intensité moyenne, il convient d'utiliser du béton armé au moins au rez-de-chaussée.

Le rapport sur le projet devrait paraître au cours de l'été 2025.

28. Gestion durable des forêts de protection NaiS

Contact : *Kathrin Kühne, Benjamin Lange, Stéphane Losey*

Fin 2024, la version révisée de l'aide à l'exécution NaiS a été publiée en allemand et en français. La traduction italienne suivra au printemps 2025.

Désormais, l'évaluation de la nécessité d'intervenir et des mesures efficaces et raisonnables à prendre selon le formulaire NaiS doit se faire avec une prise en compte des changements climatiques. Une phase de transition est envisagée car certaines bases sont encore actualisées et des travaux préparatoires sont nécessaires en raison des changements. Les cantons ont été informés en conséquence.

De plus, différents travaux sont en cours concernant d'autres modules qui paraîtront à l'avenir dans

la série «Connaissance de l'environnement». Les modules sur les types de station et sur l'analyse des effets sur les placettes témoins sont ainsi prévus pour 2025. Dans le domaine des dangers naturels et de l'effet protecteur des forêts, les travaux actuels portent sur l'actualisation du profil d'exigences «Glissements de terrain» et le contrôle du profil d'exigences «Avalanches».

Une vue d'ensemble de l'actualisation de NaiS et de l'état d'avancement de tous les modules prévus se trouve sur la page suivante : [Gestion durable des forêts de protection NaiS](#).

29. Alertes de mouvements de terrain (WARMA)

Contact : Stéphane Losey, Hugo Raetzo, Johannes Reinthaler, Alexandre Loye, Adrian Wicki

Projet Surveillance des mouvements de terrain grâce à l'interférométrie radar satellitaire (InSAR)

Les mouvements de terrain permanents de grande ampleur peuvent être repérés à l'aide de données satellitaires. Si les données facilement accessibles affichent souvent des résolutions comprises entre 8 et 30 mètres, il existe aussi des résolutions supérieures. Grâce à l'InSAR, il est possible de détecter les mouvements de terrain permanents à vitesse constante ainsi que, dans certains cas, les mouvements avec accélération. Cette surveillance permet par ailleurs la détection précoce de nouveaux mouvements de terrain, par exemple dans des zones concernées par la fonte du pergélisol. De nouvelles évaluations avec les relevés Sentinel des années précédentes sont prévues cette année (méthode Permanent Scatterer (PS), acquisition de données ponctuelles incluse). Les données sont analysées pour discerner les variations de l'activité des mouvements de terrain. Les résultats de ces analyses seront régulièrement mis à la disposition des cantons (données d'inventaire, variations, etc.). Le prototype existant doit être développé dans le même temps.

Projet Alerte de disposition pour les glissements spontanés et les coulées de boue

Dans le cadre du projet Alerte de disposition pour les glissements spontanés et les coulées de boue, une phase de test a lieu au cours du premier semestre et les alertes de disposition seront publiées sur le portail des dangers naturels à partir d'août 2025. Pour les alertes nationales, les cinq niveaux de danger définis par le Comité de direction « Intervention dangers naturels » (LAINAT) sont utilisés : aucun danger ou danger faible, danger limité, danger marqué, danger fort et danger très fort.

30. Meilleures pratiques pour le déclenchement artificiel des avalanches et faune sauvage

Contact : Stéphane Losey, Thomas Gerner

La publication «Massnahmen zur Minimierung der Auswirkungen der künstlichen Lawinenauslösung zur Sicherung von Verkehrsachsen und Siedlungsgebieten auf Wildtiere und ihren Lebensraum» est disponible en tant que bonne pratique.

Best-Practice «[Massnahmen zur Minimierung der Auswirkungen der künstlichen Lawinenauslösung zur Sicherung von Verkehrsachsen und Siedlungsgebieten auf Wildtiere und ihren Lebensraum](#)» (en allemand uniquement)

31. Projet de la SILS pour renforcer la sécurité en matière d'avalanches

Contact : *Demian Schneider*

Le but de l'association SILS (Schweizerische Interessengemeinschaft Lawinensicherheit) est de faire avancer la professionnalisation des services spécialisés dans le domaine des avalanches et leur intégration au système coordonné de protection de la population. Dans le cadre du projet de renforcement de la sécurité en matière d'avalanches, la SILS réunit pour les responsables de service spécialisés dans le domaine des avalanches des documents de base adaptés et des outils d'aide tels que des listes de contrôle, des exemples, un glossaire et une foire aux questions. Ces documents doivent faciliter le travail au sein du service spécialisés dans le domaine des avalanches, la planification des interventions ainsi que leur réalisation. Ils sont élaborés en étroite collaboration avec l'Institut WSL pour l'étude de la neige et des avalanches (SLF), et avec la division Prévention des dangers de l'OFEV concernant la professionnalisation des responsables en matière d'avalanche. Les connaissances existantes peuvent ainsi être transmises de manière exhaustive et élargies conjointement.

Dans les modules portant sur la professionnalisation du travail dans le service spécialisés dans le domaine des avalanches et sur le déclenchement artificiel des avalanches, différents outils ont déjà été élaborés. Du fait de changements de personnel à la direction de projet, dans le comité directeur de la SILS et au sein de l'OFEV, le comité directeur de la SILS s'est réuni une nouvelle fois en janvier 2025 afin d'affiner la vision commune des objectifs du projet avec les nouvelles personnes clés.

De plus amples informations sont disponibles sur le site : [SILS – Schweizerische Interessengemeinschaft Lawinensicherheit](#).

Section Prévention des accidents majeurs et mitigation des séismes

32. Programme de mesures pour la gestion du risque sismique de la Confédération 2025-2028

Contact : *Blaise Duvernay*

Lors de sa séance du 13 décembre 2024, le Conseil fédéral a adopté son [programme de mesures 2025-2028](#) afin de renforcer encore la mitigation des séismes. Il entend ainsi entre autres mettre en œuvre les mesures découlant de la [planification préventive nationale séisme](#), se préparer à reprendre les nouvelles normes européennes applicables aux structures porteuses, élaborer une carte nationale des classes de sol de fondation et développer le modèle de risque sismique pour la Suisse.

Secrétariat LAINAT/GIN

33. Informations du secrétariat LAINAT

Contact : *Christophe Lienert, Franziska Angly*

Les trois lots de travail du groupe de travail sur les canaux de diffusion visent à simplifier et à harmoniser les canaux de diffusion au sein du LAINAT sont: 1) carte d'alerte harmonisée et centralisée, 2) standard CAP-Suisse et 3) interface basée sur les services API.

L'harmonisation des cartes d'alerte LAINAT est mise en œuvre par MétéoSuisse dans le cadre du développement du portail des dangers naturels (NGP2024+). Chargé de la gestion du standard CAP

Suisse, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) peut, depuis fin 2024, recevoir des notifications dans ce standard. Tous les offices LAINAT sont tenus de l'appliquer d'ici à fin 2027.

Des travaux sont en cours concernant l'établissement du troisième rapport de suivi du projet Optimisation du système d'alerte et d'alarme en cas de catastrophe naturelle (OWARNA). Le rapport sera présenté au Conseil fédéral en 2026 au lieu de 2024 et coordonné avec la sélection de résultats de l'analyse des événements de l'été 2024.

Du 28 au 31 janvier 2025, le secrétariat LAINAT a co-organisé la conférence RIMMA2025 («International Conference on Forecasting, Preparedness, Warning, and Response – Visualization, Communication, and Information Management») qui a attiré 230 personnes originaires de 30 pays et issues du monde de la recherche, de l'administration et de l'économie. Les représentants de LAINAT ont organisé la partie «Effective and Useful Communication and Visualization of Natural Hazards».

34. Informations du secrétariat GIN

Contact : Markus Aeschlimann

En 2024, l'application a été légèrement améliorée: adaptation du design, correction d'erreurs et introduction des tableaux de persistance. Ces derniers constituent une possibilité de représentation graphique supplémentaire pour comparer entre eux les différents cycles de prévision des stations limnimétriques. En outre, une migration vers Kubernetes a eu lieu en arrière-plan. Cela facilite le chargement des nouvelles versions, ainsi que la réalisation de divers travaux opérationnels.

Actuellement, les alertes liées à la sécheresse et aux crues (avec différentes régions couvertes) sont intégrées. Des travaux sont également en cours pour pouvoir représenter les données probabilistes pour les paramètres météorologiques. Par ailleurs, des informations sur les mouvements de terrain seront disponibles d'ici la fin de l'année. Les données InSAR sont prévues spécifiquement pour cette année. Ces données donneront, au niveau national, un aperçu de la situation : quelles surfaces ont bougé ces dernières années, comment et à quelle vitesse.

Secrétariat PLANAT

35. Informations du secrétariat PLANAT

Contact : Helen Gosteli, Susanna Niederer Moeini

Fin 2024, le Conseil fédéral a élu sept nouveaux membres de la Plate-forme nationale Dangers naturels (PLANAT): Stefan Brem (OFPP), Christine Eriksen (Institut de géographie de l'Université de Berne), Michel Jaeger (ville de Lugano), Alain Marti, (Association des établissements cantonaux d'assurance), Heidi Mittenbach-Savina (ville de Zurich), Marie Claude Noth-Ecoeur (canton du Valais) et Wanda Wicki (OFEV).

Au milieu de l'année 2025, le nouveau site Internet a été mis en ligne: www.planat.ch/fr. Il montre que la tempête, le ruissellement, la sécheresse et la canicule font partie des [dangers naturels](#), détaille le contenu de la stratégie [«Gestion des risques liés aux dangers naturels»](#) et donne des informations sur les [membres](#) et les activités actuelles de PLANAT. Le site Internet remplit une part du mandat de sensibilisation que le Conseil fédéral a confié à PLANAT : la plate-forme poursuit la vision d'une société compétente en matière de risques, qui gère les [risques liés aux dangers naturels](#) de manière consciente et tournée vers l'avenir. PLANAT est donc d'avis que l'analyse des risques et la planification des mesures doivent être participatives, afin que les autorités, les spécialistes et les personnes concernées puissent [élaborer ensemble des solutions optimales](#).

Le Forum du futur PLANAT «Concevoir ensemble une culture du risque» a eu lieu fin mars 2025. La stratégie publiée en 2018 «Gestion des risques liés aux dangers naturels» se trouve dans la phase de mise en œuvre. C'est pourquoi, lors du Forum du futur, PLANAT a non seulement fait passer des messages, mais a aussi été à l'écoute: que ce soit dans des formats comme des tables rondes et des exposés, la balle était dans le camp des participants qui ont indiqué ensemble leur situation actuelle et leurs ambitions pour leur domaine de spécialité. C'est dans un esprit d'apprentissage mutuel et d'échange d'exemples pertinents qu'ont émergé des idées sur la manière dont les champs d'action peuvent être abordés.

Division Hydrologie

36. Crues extrêmes en Suisse

Contact : Carlo Scapozza, Emmanuel Brocard

Faisant suite au projet EXAR « Crues extrêmes sur l'Aar et le Rhin », l'OFEV et l'OFEN ont décidé de lancer un nouveau projet visant à élargir l'analyse à l'ensemble des grands bassins versants de Suisse. Le projet « Crues extrêmes en Suisse » a ainsi pour but d'établir des bases pour l'estimation des crues extrêmes pour toute la Suisse. Les sites concernés sont des stations hydrométriques et des barrages sous surveillance fédérale répartis sur les bassins versants du Rhin, de l'Aar, du Rhône, de l'Inn, du Tessin et du Doubs. Sur la base de séries de mesures météorologiques et hydrologiques, de longues simulations continues des précipitations, de la température et du ruissellement sont dérivées pour chaque site. Les résultats attendus sont des séries temporelles de débit simulées, et des statistiques de débit basées sur ces séries temporelles. Des statistiques de valeurs extrêmes jusqu'à des périodes de retour de 10'000 ans, sont escomptées. Ces résultats serviront de base pour la vérification de la protection contre les crues, et pour la vérification de la sécurité des infrastructures critiques. La mise en œuvre ne fait pas partie du projet ; elle est effectuée par les autorités compétentes aux niveaux fédéral et cantonal ainsi que par les exploitants des infrastructures. Le projet est en cours et les résultats seront présentés à l'automne 2025.

37. Alerte de crues pour les petits et moyens cours d'eau

Contact : Andreas Helbling

L'OFEV met alerte contre les crues dans les cours d'eau et lacs d'intérêt national. Il distingue cinq niveaux de danger.

L'OFEV informe et alerte également lorsqu'il faut s'attendre localement à une forte hausse des débits de petits et moyens cours d'eau. Dans ces cas, notamment lors d'abondantes précipitations orageuses, il n'est pas possible de dire avec précision quels seront les cours d'eau concernés. C'est pourquoi les alertes sont émises pour les régions susceptibles d'être touchées. Jusqu'à présent, seuls deux niveaux de danger étaient utilisés avant la survenance d'un événement: aucun ou faible danger, en vert, et danger de crues (sans indication d'intensité), en jaune. Désormais, une indication sur l'ampleur de la crue est donnée en distinguant un danger faible ou absent, en vert, un danger limité, en jaune, et un fort danger, en rouge. En raison d'incertitudes plus importantes qui entourent les prévisions pour les petits cours d'eau, seuls trois niveaux de danger sont utilisés. En outre, les régions concernées par les alertes ont été adaptées, passant de 22 à 38.

38. Avancement des travaux sur la plate-forme d'information et d'alerte en matière de sécheresse

Contact : Carlo Scapozza, Fabia Hüsler

En raison des changements climatiques, il faudra compter à l'avenir sur des vagues de chaleur et des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes en été. Le 18 mai 2022, le Conseil fédéral a donc chargé les instances fédérales compétentes, à savoir l'OFEV, MétéoSuisse, le WSL et swiss-topo, de mettre sur pied un système national de détection et d'alerte précoces en matière de sécheresse. Ce système devra fournir pour l'ensemble de la Suisse des informations actuelles et des prévisions en matière de sécheresse. Ces données profiteront à plusieurs secteurs économiques ainsi qu'à l'environnement, puisqu'elles permettront de réduire, voire d'éviter, les dommages ainsi que les goulets d'étranglement dans l'approvisionnement de base.

La plate-forme d'information sur la sécheresse et les alertes précoces en la matière doivent être opérationnelles à partir de mai 2025. Dès lors, la plate-forme web, accessible sous www.secheresse.ch, mettra à disposition des informations actuelles sur les valeurs pertinentes en matière de sécheresse, telles que les précipitations, les débits/ niveaux d'eau, l'humidité des sols et les eaux souterraines au niveau régional (38 régions), ainsi que des images satellitaires haute résolution pour la surveillance de la végétation. À compter de mai 2025 également, des alertes en matière de sécheresse seront émises par les canaux officiels de la Confédération, en concertation avec MétéoSuisse et l'OFEV. Tous les travaux ont eu lieu en étroite collaboration avec les services fédéraux concernés. Ils sont encadrés par un groupe d'accompagnement réunissant des représentants de la Confédération, des cantons, des parties prenantes et du monde de la recherche. En janvier 2025, la situation actuelle a été présentée aux services spécialisés des cantons (protection des eaux, agriculture, pêche, protection de la population, sylviculture, environnement, etc.) lors d'une séance d'information.

Division Forêts

39. Développement du nouveau système d'information « IGNIS » pour l'alerte aux dangers d'incendies de forêt

Contact : Stefan Beyeler, Davide Ferriroli, Yannick Barton

La migration vers le nouveau système de prévision météorologique [ICON](#) a été accomplie l'année dernière. Cette étape permet de mieux prédire les paramètres météorologiques qui sont également utilisés pour évaluer quotidiennement le danger d'incendie de forêt. Par ailleurs, sur la base de ces données météorologiques améliorées, la plate-forme test NFD (Nearest Fire Day) a été développée en collaboration avec le WSL et testée une première fois par les cantons. Les réactions ont été unanimement positives. La plate-forme comporte des modèles qui génèrent une suggestion automatique de danger d'incendie de forêt. Étant donné que les modèles sont encore en cours d'amélioration, la phase de test se poursuit en 2025 et les cantons continuent de faire part de leur avis. En parallèle, l'OFEV s'emploie à étendre à cinq jours les prévisions d'IGNIS, le système national d'information sur les incendies de forêt. Des tests de faisabilité et un plan initial interne sont en cours. Selon les cantons, cela pourrait soutenir plus efficacement la prise de décision quant à des mesures de prévention dans des situations concrètes. En outre, l'accès à des informations actualisées sur le danger d'incendie de forêt et les mesures de prévention (p.ex. interdictions de faire du feu) a été amélioré. Grâce à des services tels que les [Web Mapping Services \(WMS\)](#) ou l'[interface de programmation d'application \(API\)](#), ces données peuvent être intégrées aux pages web ou représentées

sur des applications. Désormais, les deux applications de swisstopo et [alarmemeteo](#) affichent ces informations.

Informations d'autres offices fédéraux

40. Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse)

Contact : Cornelia Schwierz, Saskia Willemse

OWARNA2@MCH:

Dans le cadre du [programme OWARNA2@MCH](#), qui sera terminé fin 2025, MétéoSuisse travaille sur différents développements de son système d'alerte. Les priorités sont les suivantes :

- Améliorer la communication avec les autorités en cas d'alerte.
- Mieux connaître et prendre en compte les besoins de la population.
- Aider les météorologues dans leur travail grâce à des procédures automatisées de détection précoce des phénomènes météorologiques violents.

D'ici la fin du programme, les résultats suivants seront atteints : développement et mise en service d'un nouveau système modulaire de traitement et de diffusion de toutes les alertes, ainsi qu'un premier processus automatique d'identification des événements météorologiques nécessitant une alerte (fortes précipitations et tempêtes) ; développement d'une méthode de vérification automatique des alertes, qui remplacera à l'avenir la vérification manuelle ; analyse d'une première série de 12 enquêtes auprès de la population après des événements météorologiques extrêmes afin d'évaluer l'impact des alertes ; ajout aux textes des alertes publiées d'informations sur les conséquences possibles de l'événement et des conseils sur comment réagir, et lancement d'un nouveau service pour les autorités. Pour informer rapidement et en détail les autorités et échanger avec elles, une vidéoconférence est organisée pour toutes les autorités cantonales en cas d'événements météorologiques extrêmes.

À la fin du programme, il n'y aura plus de moyens financiers disponibles pour continuer à développer le système d'alerte. Mais, il sera possible de continuer à améliorer le système avec le personnel actuel, sauf si de gros changements sont nécessaires.

Prévention des dangers et normalisation

- **Informations de base sur le vent en Suisse** : MétéoSuisse est en contact permanent avec différents acteurs pour connaître leurs besoins et leurs expériences en matière de données de base sur le vent. En cas d'intérêt, contacter klimainformation@meteoschweiz.ch. MétéoSuisse est aussi membre du groupe de normalisation SIA qui révisé la norme SIA 261 sur le vent.
- **Grêle** : MétéoSuisse a soutenu la révision de la norme SIA 261/1 sur la grêle, qui s'appuie notamment sur les résultats du projet « www.hagelklima.ch » (Prévision de la grêle en Suisse). La consultation publique du projet de norme est terminée. Le groupe de travail répond actuellement aux commentaires reçus et prépare le projet final pour la procédure d'opposition.
- **Précipitations extrêmes** : dans le cadre du « projet Normes de précipitations » de MétéoSuisse, de l'OFEV-Climat, de la SIA, de la VSA et de swisstopo, des bases de données

ont été fournies pour la révision de la norme SN 592000 (évacuation des eaux de biens-fonds) (temps de retour de 2 et 5 minutes aux stations). Disponible pour tout le monde sur www.climate-extremes.ch Le projet est en cours jusqu'à fin 2025. Les cartes des de répartition spatiale des précipitations de courte durée (10, 5 et 2 minutes) seront ensuite accessibles à tout le monde.

Sécheresse : MétéoSuisse participe à la mise en place du nouveau système national d'alerte précoce et d'alerte en cas de sécheresse (chapitre 38).

Événements – save the Date

- **Forum Climat Suisse – 5 juin 2025** : Le « Forum Climat Suisse – Gérer le changement climatique » se tiendra au Centre Paul Klee à Berne et sera consacré à la nouvelle analyse des risques climatiques en Suisse.
- **Lancement Climat CH2025 - 4 novembre 2025** : Lancement des nouveaux scénarios climatiques et mise à jour des bases physiques du changement climatique en Suisse. Les infos seront ensuite intégrées au site web de MétéoSuisse et d'autres supports de communication (p. ex. brochure) seront disponibles.

41. Office fédéral de la protection de la population (OFPP)

Contact : *Stefan Brem*

L'analyse nationale des risques « Catastrophes et situations d'urgence en Suisse » ([CaSUS](#)) fournit des infos bien étayées sur les dangers qui peuvent mettre en péril la population suisse et ses bases existentielles.

Les influences environnementales, les tendances et les évolutions modifient le paysage des dangers et des risques, c'est pourquoi il est nécessaire de réviser régulièrement l'analyse nationale des risques. Dans le cadre de la mise à jour en cours, les 44 dossiers de dangers existants sont examinés et complétés si nécessaire. Une attention particulière est accordée aux adaptations nécessaires en raison du changement climatique, mais aussi aux évolutions techniques ou sociales et aux événements survenus. C'est pourquoi les dangers « éboulement » et « fortes précipitations avec ruissellement » sont désormais également analysés. Les ateliers spécifiques aux dangers pour évaluer les effets et les probabilités seront terminés d'ici l'été 2025. Après la pause estivale, des ateliers de consolidation auront lieu pour valider les résultats. Les produits révisés (rapport méthodologique, rapport sur les risques, brochure sur les risques, dossiers sur les dangers, site web) seront disponibles à partir de début 2026.

Annexe

Les pages Internet de la Confédération vont être transférées vers un nouveau système. Vous trouverez ci-dessous les URL valides de la division Prévention des dangers de l'OFEV ; veuillez transmettre ces informations à la personne responsable des pages web au sein de votre organisation.

URL en tant que lien	URL pour la communication
Thème Dangers naturels	https://www.bafu.admin.ch/dangers-naturels
La 3e correction du Rhône, un projet intergénérationnel pour davantage de sécurité	https://www.bafu.admin.ch/correction-rhone
Régulation des lacs	https://www.bafu.admin.ch/regulation-lacs
Vue d'ensemble des risques	https://www.bafu.admin.ch/vuesdesrisques
Processus de danger et données de base	https://www.bafu.admin.ch/processus-danger
Aquaprotect	https://www.bafu.admin.ch/aquaprotect-f
Cartes de dangers, cartes d'intensité et cartes indicatives des dangers	https://www.bafu.admin.ch/cartes-dangers
Cadastre des événements naturels StorMe	https://www.bafu.admin.ch/storme-f
Mensuration des cours d'eau	https://www.bafu.admin.ch/mensuration-cours-eau
Carte de l'aléa ruissellement	https://www.bafu.admin.ch/ruissellement
SilvaProtect-CH	https://www.bafu.admin.ch/silvaprotect-f
Homologation et évaluation de la qualité	https://www.bafu.admin.ch/homologation
Mesures biologiques	https://www.bafu.admin.ch/foret-protectrice
Gestion durable des forêts de protection NaiS	https://www.bafu.admin.ch/nais-f
Dangers naturels: Mesures techniques	https://www.bafu.admin.ch/mesures-techniques
Gestion des dangers naturels	https://www.bafu.admin.ch/gestion-dangers-naturels
Dangers naturels: Études	https://www.bafu.admin.ch/dangers-naturels-climat-etudes
Aides à l'exécution et publications d'accompagnement	www.bafu.admin.ch/structure-modulaire-publications
Aspect global	www.bafu.admin.ch/dangers-naturels-aspect-global
Bases	www.bafu.admin.ch/dangers-naturels-bases
Mesures	www.bafu.admin.ch/dangers-naturels-mesures
Communication de l'OFEV en tant qu'autorité d'exécution	www.bafu.admin.ch/dangers-naturels-conventions-programmes
Modèles de geodonnées / outils	www.bafu.admin.ch/dangers-naturels-geodonnees-outils